



ASSOCIATION
SUISSE DES
BANQUES DE CRÉDIT
ET ÉTABLISSEMENTS
DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2007

Table des matières

Comité directeur ASBCEF	Page 2
Membres ASBCEF	Page 2
Présentation d'une branche économique	Page 3
Rapport annuel du président	Page 4

Comité directeur ASBCEF

Heinz Hofer
Président
GE Money Bank, Zurich
heinz.hofer@ge.com

Kurt Meier
Fidis Finance (Suisse) SA, Schlieren
kurt.meier@fidisretail.com

Hugo Müller
Vice-président
BANK-now, Horgen
hugo.mueller@bank-now.ch

Constantin Bregulla
UBS AG, Zurich
constantin.bregulla@ubs.com

Membres ASBCEF

BANK-now, Horgen
www.bank-now.ch

Magazine zum Globus AG, Spreitenbach
www.globus.ch

cashgate AG, Zurich
www.cashgate.ch

N + C Leasing AG, Zurich

CREDIT SUISSE, Zurich
www.credit-suisse.com

Raiffeisen Finanzierungs AG, St. Gall
www.raiffeisencredit.ch

EFL Autoleasing AG, Winterthur
www.efl.ch

RCI Finance SA, Urdorf
www.rcibanque.com

Fidis Finance (Suisse) SA, Schlieren
www.fiatfinance.ch

Revi-Leasing & Finanz AG, Langenthal
www.revi-leasing.ch

GCL-SA, Genève
www.gcl-sa.ch

Swiss One Finance AG, Glattpfugg
www.swissonefinance.ch

GE Money Bank, Zurich
www.gemoneybank.ch

UBS AG, Zurich
www.ubs.com

Secrétariat

Dr. iur. Robert Simmen, Avocat
Toblerstrasse 97 / Neuhausstrasse 4, 8044 Zurich
Tél.: 044 250 43 44
Fax: 044 250 43 49
E-mail: office@gigersimmen.ch
Internet: www.vskf.org

ASSOCIATION SUISSE DES BANQUES DE CREDIT ET ETABLISSEMENTS DE FINANCEMENT (ASBCEF)

Présentation d'une branche économique

L'Association Suisse des Banques de Crédit et Etablissements de Financement (ASBCEF) est une association professionnelle qui regroupe des banques et des établissements de financement de renom. Ses membres octroient des crédits à la consommation et pratiquent des opérations de leasing.

La tâche principale de l'Association consiste à protéger l'intégrité des entreprises membres par un travail d'information et de négociation et à améliorer les conditions-cadres qui en régissent la gestion. L'ASBCEF entretient des relations avec des organismes intéressés à réaliser des opérations performantes de crédit à la consommation et de leasing.

D'une part, l'ASBCEF milite à tous les niveaux politiques pour concilier la marge de manœuvre nécessaire aux entreprises et les mesures de prévention sociale raisonnables. D'autre part, elle fait connaître au public l'utilité sociale et individuelle du crédit à la consommation et du leasing et garantit la pleine transparence des conditions commerciales qui s'y rapportent.

Le travail de l'Association s'appuie sur une attitude fondamentale commune à tous ses membres, irréprochable tant sur le plan commercial qu'éthique:

- Les membres de l'ASBCEF considèrent leurs clients comme des consommateurs majeurs et autonomes. Ils s'interdisent de porter des jugements de valeur sur le comportement de consommateur de chaque individu.
- Les banques et établissements affiliés à l'ASBCEF assument leur propre responsabilité sociale, respectent leur devoir de diligence et rejettent vigoureusement les restrictions dogmatiques de la liberté du commerce et de l'industrie.
- Les décisions d'octroi de crédits reposent exclusivement sur l'honorabilité et la solvabilité des demandeurs.
- La politique d'encaissement tient compte des rigueurs sociales et vise à trouver des solutions adaptées à la situation de chacun. Les décisions correspondantes se fondent sur la situation économique et sociale des emprunteurs.
- Les membres de l'ASBCEF s'engagent à défendre la protection sociale en sélectionnant les risques et en accordant les crédits de sorte à éviter les surendettements et les pertes.

L'ASBCEF est membre de l'Association suisse des banquiers, d'économiesuisse et de l'Union suisse des arts et métiers.

Rapport du Président

En 2007, la croissance de l'économie et de la consommation privée s'est maintenue. L'encours des crédits à la consommation et des leasings n'a que légèrement augmenté. Les clients gardent de bonnes habitudes de paiement. La fusion de cashgate SA, des activités de leasing et de financement de la consommation du groupe Raiffeisen et de Creditpresto de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) a fait apparaître un nouvel acteur sur le marché suisse du financement de la consommation.

Environnement économique

L'économie suisse a à nouveau connu une croissance élevée en 2007. Selon les estimations du SECO, le Secrétariat d'Etat à l'économie, le PIB a augmenté de 2.8 % en 2007. Les experts pensent cependant que le sommet de la conjoncture a été dépassé et que la croissance ralentira en 2008.

Le marché du travail a également connu une évolution positive en 2007, ce qui a contribué à une croissance vigoureuse de la consommation privée, qui a augmenté de 2.1 % par rapport à l'année précédente. On peut s'attendre que l'emploi continue à progresser ces deux prochaines années, mais la tendance devrait s'infléchir sous l'effet de la conjoncture.

L'amélioration sensible du climat de consommation s'est également répercutée sur le nombre des immatriculations de véhicules de tourisme. 284'674 voitures neuves ont été vendues en 2007, soit 5.7 % de plus que l'année précédente. « auto-suisse », l'association des importateurs suisses d'automobiles, a qualifié 2007 « d'année automobile faste ».

A fin 2007, le nombre de nouveaux contrats de crédit à la consommation annoncés à la centrale d'information de crédit (ZEK) s'est accru de 2.1 % par rapport à l'année précédente (5.1 % en 2006). Les conclusions des contrats de leasing ont augmenté de 6.2 % par rapport à l'année précédente (- 5.1 % en 2006).

Activités

L'ASBCEF a continué à observer durant l'année écoulée les événements politiques en relation avec la protection des consommateurs et elle est intervenue activement lorsqu'elle l'a estimé nécessaire. Il faut prêter attention à l'enquête réalisée par Internet sur l'endettement des jeunes adultes. Cette étude représentative a été conduite par la haute école spécialisée de la Suisse du nord-ouest sur mandat de l'Office fédéral de la justice. Il en ressort, selon la publication de juin 2007, qu'environ un tiers des personnes interrogées de 18 à 24 ans ont des dettes, mais que le plus souvent elles ont emprunté l'argent auprès de parents ou d'amis. Seulement 4 % d'entre elles ont des dettes auprès d'instituts de crédit. Cette étude est une première étape en vue d'obtenir une vue d'ensemble de l'endettement des ménages suisses. La conseillère nationale Francine John-Calame a interpellé le Conseil fédéral à ce sujet.

L'initiative du conseiller national Stéphane Rossini ainsi que les demandes d'interdiction de la publicité pour le petit crédit émanant d'autres milieux ont exigé une démarche commune des associations actives dans le secteur du crédit à la consommation. L'ASBCEF a ainsi rédigé un argumentaire pour le refus de l'initiative Rossini. Nous avons pu compter à cette occasion sur le soutien de l'Association suisse des banquiers, de l'Union suisse des arts et métiers et d'économiesuisse. Le Conseil national a rejeté de peu en septembre 2007 l'initiative Rossini.

Dans le canton de Vaud, l'interdiction de la publicité pour les crédits à la consommation a été l'objet de débats. Le secteur de la publicité, représenté par la Société générale d'affichage (SGA), et la Fédération romande des consommateurs ont chacune fait établir une expertise sur la publicité pour les crédits à la consommation. A fin janvier 2008, le Conseil d'Etat vaudois a répondu par la négative à une interpellation de la députée Michèle Gay Vallotton sur la mise en place d'une interdiction cantonale de la publicité prévue par la loi sur l'exercice des activités économiques.

L'ASBCEF est d'avis que la loi sur le crédit à la consommation régit la publicité pour toute la Suisse. La LCC visait finalement à unifier les différentes dispositions cantonales.

En 2006, la Commission de la concurrence (ComCo) a lancé une enquête préalable sur le marché du crédit à la consommation. Elle est arrivée à la conclusion en juin 2007 qu'il n'y avait aucun indice d'accord en matière de concurrence sur le marché du crédit à la consommation. Elle a au contraire constaté que le taux d'intérêt moyen pour les crédits à la consommation avait plutôt baissé ces dernières années. Elle a également noté que la concurrence avait tendance à s'accroître, notamment suite à l'arrivée sur le marché de nouveaux offreurs de crédit à la consommation.

Durant l'enquête, divers membres ainsi que la ZEK et l'IKO ont dû répondre à des questionnaires et ont parfois été personnellement interrogés.

Le rapport final de la ComCo a rencontré un écho médiatique non négligeable.

Législation dans l'UE

Après des années de débats, le parlement européen a adopté en janvier 2008, en deuxième lecture, la nouvelle directive sur le crédit à la consommation. Les Etats ont un délai de deux ans pour l'appliquer.

La nouvelle directive prévoit notamment un droit de rétractation de 14 jours, un formulaire normalisé pour toute l'Europe pour les offres de crédit donnant des informations étendues au preneur de crédit et un exemple de calcul représentatif dans la publicité pour un crédit qui indique des chiffres.

Le calcul du budget du ménage, un élément essentiel de la loi suisse sur le crédit à la consommation, n'est pas évoqué. Avec la LCC, introduite déjà au 1^{er} janvier 2003, la Suisse a des années d'avance sur l'UE.

Légère augmentation des crédits à la consommation et stabilité des leasings

Selon les chiffres de la centrale d'information de crédit (ZEK), l'encours des crédits à la consommation a légèrement augmenté à fin 2007 par rapport à l'année précédente. Le volume des leasings a également connu une croissance, alors que le nombre de contrats a légèrement diminué.

Au 31 décembre 2007, des contrats de crédit à la consommation (crédits au comptant, contrats de paiements partiels, crédits fixes et crédits en compte courant) d'un volume de 7.284 milliards de francs étaient enregistrés auprès de la ZEK (contre 6.923 milliards l'année précédente), ce qui correspond à une croissance de 5.2 %. Le nombre de crédits à la consommation enregistrés s'est élevé à 459'730, en augmentation de 5.8 %.

L'encours des contrats de leasing s'élevait à fin 2007 à 7.518 milliards de francs, ce qui correspond à une hausse de 4.1 % par rapport à l'année précédente. Le nombre des contrats de leasing a très légèrement reculé, passant de 443'899 en 2006 à 443'067 en 2007.

La moralité de paiement s'améliore, l'endettement multiple reste inchangé

Les données que nous ont communiquées nos membres pour l'année 2007 montrent que la moralité de paiement des preneurs de crédit s'améliore. Ainsi, en 2007, le taux de paiements

échus mensuels ayant dû faire l'objet d'une poursuite s'élevait en moyenne annuelle à 0.22 % (0.28 % l'année précédente). Pour 0.18 %, il y a eu réquisition de continuer la poursuite (0.23 % l'année précédente).

La part des endettements multiples reste pratiquement stable par rapport à l'année précédente. A fin 2007, 79.1 % des personnes enregistrées auprès de la ZEK n'avaient qu'un contrat (79.4 % l'année précédente), 16.3 % en avaient deux, 3.4 % trois et 1.2 % plus de trois.

Nombres consolidés des membres de l'ASBCEF

Au 31 décembre 2007, nettement plus de 80 % des crédits à la consommation et plus d'un tiers des leasings enregistrés auprès de la ZEK avaient été octroyés par des membres de l'ASBCEF.

Informations internes

L'association n'a enregistré aucune mutation en 2007. Suite au regroupement des activités de financement de la consommation de cashgate SA, du groupe Raiffeisen et de la BCV sous le nom de Swiss One Finance SA au sein du groupe Aduno, l'association connaîtra des changements cette année. Swiss One Finance SA adhérera à l'ASBCEF. On peut s'attendre que cashgate SA et Raiffeisen Finance SA quittent notre association.

Le rapport annuel de l'ASBCEF peut comme d'habitude être consulté sur le site Internet de notre association (www.vskf.org). Celui-ci contient également des informations complémentaires sur notre association et sur le secteur du crédit à la consommation et du leasing ainsi que des liens utiles vers d'autres institutions apparentées.

Je remercie ici tous les membres de l'association, mes collègues du comité, le secrétaire et les réviseurs de leur confiance et de leur bonne collaboration.

Heinz Hofer